

snarr

SYNDICAT NATIONAL DE L'ALIMENTATION
ET DE LA RESTAURATION RAPIDE

NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE FORCE

Le mot du Président



Notre organisation grandit année après année et jouit aujourd'hui d'une reconnaissance et d'une attractivité sans précédent.

Demain reste à écrire et nous avons conscience que, de nos nombreux combats, découlera un cadre favorable au soutien de nos entreprises de restauration rapide françaises.

Soyez assurés de ma détermination !

Romain Girard

Le mot de la Déléguée Générale



Accompagner au quotidien, avec l'appui d'une équipe dynamique et experte, les entrepreneurs et la branche de la restauration rapide, est particulièrement gratifiant.

Nous restons engagés pour continuer à faire prospérer notre impact économique, social et sociétal, qui n'est plus à démontrer.

Esther Kalonji

Contact

15-17 avenue de Ségur 75007 Paris

Tel : 01 56 62 16 16 – info@snarr.fr – www.snarr.fr

TITRE-RESTAURANT

FEUILLE DE ROUTE 3R

FAS-RR

SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

APPRENTISSAGE

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ÉNERGIE

CERTIFICATION

LOI EGALIM

RESTAURATION RAPIDE

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

HAUT DEGRÉ DE SOLIDARITE

CONSEIL JURIDIQUE

PRÉVOYANCE DE BRANCHE

NÉGOCIATIONS ANNUELLES

OBLIGATOIRES

INCLUSION

ATTRACTIVITÉ

ACCORDS DE BRANCHE

FORMATION PROFESSIONNELLE





Encore une fois, les défis n'ont pas manqué en 2023 et 2024 pour le secteur de la restauration rapide : mise en œuvre de la loi AGEF et passage à la vaisselle réutilisable, contexte de hausse des taux de commission sur les titres-restaurants, hausse du coût de l'énergie, proposition de loi sur le « non fait-maison », mise en place de la REP (Responsabilité élargie du producteur) pour les emballages en restauration...

Le SNARR est resté mobilisé sur tous ces sujets pour défendre et représenter les intérêts de ses adhérents, tout en continuant de les accompagner pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

Chiffres-clés 2023-2024



1350
CONSULTATIONS



36
COMMISSIONS



41
CIRCULAIRES



+ 100
NOTES d'informations



44
RÉUNIONS paritaires

55
RÉUNIONS extérieures



6
AVENANTS
signés à la Convention
collective nationale
de la restauration rapide



+ 30
PARUTIONS dans la presse



+ 20
CONSULTATIONS
par les ministères



4
ÉVÉNEMENTS



+ 30 %
DE COLLECTE
en 2023 vs 2022
pour le Fonds d'action solidarité
de la restauration rapide

LES TEMPS FORTS 2023-2024



JANVIER 2023

- **Réunion au ministère de la Transition écologique** pour un point d'étape de l'application de la loi AGECE
- **Le SNARR réaffirme l'engagement du secteur** à mettre en place la vaisselle réutilisable pour la consommation sur place



- **Webinaire sur le développement du réemploi** pour la consommation sur place
- **Réunion pour le dispositif aide énergie** avec la ministre déléguée chargée des entreprises
- **Digitalisation de la CCN (Convention collective nationale)** de la restauration rapide



FÉVRIER 2023

- **Début du cycle de discussions avec les émetteurs de titres-restaurants** en vue de l'obtention de tarifs préférentiels pour les adhérents du SNARR
- **Fin de la CRT (Centrale de Règlement des Titres)** : accompagner les adhérents pour le remboursement direct des titres-restaurants papiers par les émetteurs
- **Début du cycle de rencontres avec la Direction générale de la prévention des risques** pour échanger sur la REP (Responsabilité élargie du producteur) en restauration

MARS 2023

- **Vidéo de valorisation des métiers de la restauration rapide** par AKTO avec contribution des adhérents du SNARR



- **Cycle de rencontres avec des médias nationaux**

MAI 2023

- **Le SNARR se félicite des avancées notables dans la mise en place de la vaisselle réemployable** pour la consommation sur place
- **Début du cycle d'auditions du SNARR par l'Autorité de la concurrence** pour un projet d'encadrement des commissions sur les titres restaurants

AVRIL 2023



Sandwich & Snack Show

- **« La France réinvente le fastfood »** : TF1 met à l'honneur les nouveaux visages de la restauration rapide
- **Salon Sandwich & Snack Show 2023** : accueil des adhérents et des parties prenantes, échanges avec des prospects, soutien à Restaurants sans frontières
- **Convention collective** : signature de trois avenants sur les minima conventionnels, la prime annuelle, le handicap et l'égalité homme/femme



MARS 2024

- **Salon Sandwich & Snack Show 2024** : organisation de la table-ronde « La quête du plein emploi »



Sandwich & Snack Show

- **Entrée en vigueur effective de la REP restauration**

FÉVRIER 2024

- **Mobilisation du SNARR suite au dépôt de deux propositions de loi** relative à la mise en place d'une mention « non fait-maison » sur les plats servis en restauration : contribution à l'évolution du cahier des charges sur le « fait-maison » ; actions pour alerter sur le caractère stigmatisant pour le secteur de la mention « non fait-maison » ; auditions auprès du rapporteur
- **Publication de la feuille de route 3R** (Réduction, Réemploi, Recyclage) pour les emballages plastiques à usage unique en restauration rapide

JANVIER 2024

- **Mise en application théorique de la REP restauration** : mobilisation du SNARR en lien étroit avec l'éco-organisme Citéo

NOVEMBRE 2023

- **Publication du Guide d'accompagnement à la transition écologique**
- **Courriers du SNARR aux députés** sur le risque de prolongation de la dérogation de l'utilisation des titre-restaurants en grande surface



JUIN 2023

- **Assemblée Générale 2023 du SNARR** autour du thème « La restauration rapide, nouveau visage de la restauration des Français »



- **Publication dans Les Echos** : « La restauration rapide a de beaux jours devant elle »



Les Echos

OCTOBRE 2023

Autorité de la concurrence

qu'elle a rendu au gouvernement

- **Mise en place du haut degré de solidarité** qui permet aux salariés de la restauration rapide de bénéficier d'actions de prévention et d'accompagnement

- **L'Autorité de la concurrence publie l'avis sur la réforme des titres-restaurants**



- **Prise de parole du SNARR dans le reportage de BFM Paris** « La restauration à service rapide fait recette »
- **REP restauration** : publication du cahier des charges



Retrouvez l'agenda du SNARR, ses communiqués et les articles parus dans la presse dans la rubrique Actualités de son site internet.



AVRIL 2024

- **Signature de trois nouveaux accords** sur les minima conventionnels, les primes annuelles, l'amélioration continue des conditions d'emploi, l'attractivité et la qualité de vie au travail et mise à jour de la version digitale de la CCN
- **Action de promotion FAS-RR (Fonds d'action sociale de la restauration rapide)** par le SNARR à la Conférence KLESIA « Action sociale des branches : enjeux et perspectives »

MAI 2024

- **Le SNARR contribue à la Commission d'enquête parlementaire** « visant à établir les raisons de la perte de souveraineté alimentaire de la France » et rappelle l'engagement fort du secteur à progresser en matière d'approvisionnement auprès de l'amont agricole français tout en maîtrisant sa capacité à agir

Le Parisien

JUIN 2024

- **Prise de parole collective des acteurs de la restauration** (SNARR, GHR, CNBPF) dans *Le Parisien* au sujet des titres-restaurants
- **Rencontre avec l'association professionnelle Serving Europe** et tour d'horizon de l'actualité française et des enjeux européens
- **Conférence du SNARR aux Journées Aliments & Santé** à La Rochelle :
« Des acteurs engagés pour une consommation responsable »

SEPTEMBRE 2024

- **Communiqué de presse : le SNARR appelle à un recentrage du titre-restaurant vers la restauration** dès 2025, avec des retombées presse (Le Figaro, LSA, BFM, Capital, TF1, Les Echos, JDD etc.)

OCTOBRE 2024

- **Assemblée générale autour du thème « Nourrir le quotidien des Français : une question de valeurs »**

JUILLET 2024

- **Le SNARR, en étroite collaboration avec le DGAL et la DGCCRF, publie le GBPH (Guide de bonnes pratiques d'hygiène)** afin d'outiller les adhérents pour continuer à assurer, avec les meilleurs standards pour tous, la sécurité sanitaire des aliments

2025 : LA MOBILISATION CONTINUE !

Le SNARR sera particulièrement vigilant sur les enjeux clés suivants :

- L'amélioration continue des services dédiés aux adhérents
- Poursuivre la valorisation et l'attractivité du secteur de la restauration rapide
- Faire aboutir la réforme des titres-restaurants : recentrage du titre sur les produits de la restauration, digitalisation, maîtrise et transparence des taux de commissions
- Rester vigilant sur les risques d'augmentation des taxes et réduction des aides (exonération de charges, TVA, formation professionnelle, etc.)
- Maîtriser l'inflation réglementaire en matière environnementale



Un syndicat en progression constante

+75 %
d'enseignes adhérentes

+71,6 %
de franchisés

entre 2019 et 2024

Ils nous ont rejoints en 2023-24



Les 4 missions prioritaires du SNARR



Représenter, défendre et valoriser le secteur



Informer les adhérents



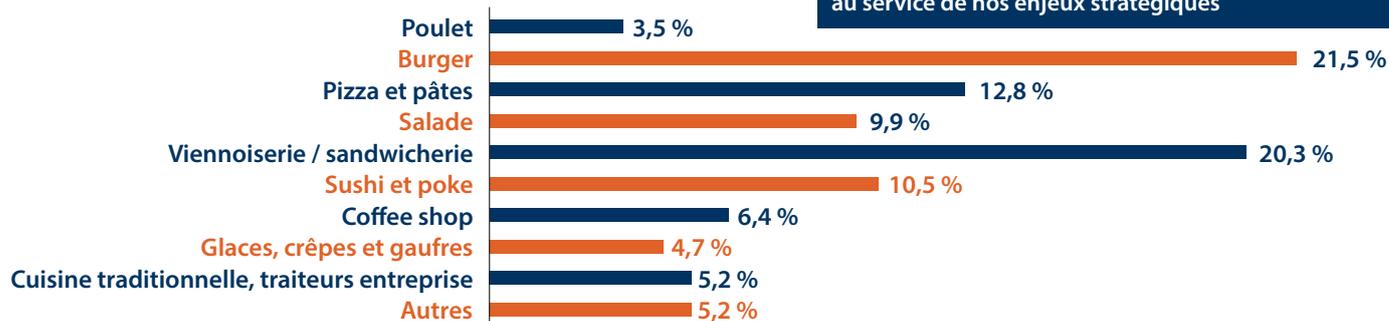
Négocier des avantages



Accompagner et répondre aux questions des adhérents

Le Syndicat National de l'Alimentation et de la Restauration Rapide (SNARR) est l'institution représentative de la Restauration Rapide, avec environ 260 enseignes adhérentes, des petites entreprises indépendantes aux grandes chaînes de restauration rapide. **La diversité et la complémentarité de ses 3000 adhérents, intervenant dans plusieurs secteurs d'activité, font du SNARR un véritable relais de la profession.** Les adhérents du SNARR emploient 120 000 salariés. Avec plus de 9 milliards d'euros, ils assurent environ 60 % du CA HT du secteur.

Répartition des adhérents : reflet de la diversité dans la restauration rapide



Un Conseil d'administration diversifié et dynamique, mobilisé au service de nos enjeux stratégiques

